

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 15 avril 2025
Convocation du 8 avril 2025

N° 2025_04_013

Objet : Finances – Vote du budget principal 2025

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du Conseil, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Nicole ARRIGHI à Guy CLEMENT, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Thierry BESANCENOT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL,

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38
Vote contre : pour : 38 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux finances procède à la présentation détaillée du projet de budget principal 2025.

Le volume global du budget primitif du budget principal de la communauté de communes s'élève, tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à 24 897 128 €.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- . au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- . au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 101 016	20 101 016
Investissement	4 796 112	4 796 112
Total	24 897 128	24 897 128

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la séance du Conseil communautaire du 18 mars 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Vu la délibération du 3 mars 2022, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le budget primitif du budget principal 2025 de la communauté de communes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 101 016	20 101 016
Investissement	4 796 112	4 796 112
Total	24 897 128	24 897 128

Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

Arrête le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif du budget principal pour 2025 et autorise le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois intercommunaux.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire de séance

Monique MULARONI

